

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : Versement d'une subvention au Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) Industrie de Poitou-Charentes

Mesdames, Messieurs,

Impulsé par l'UIMM régionale (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) et soutenu par le Groupement Local d'Employeurs (GLE) multisectoriel à dominante Industrielle en Poitou-Charentes, le GEIQ Industrie de Poitou-Charentes a vu le jour en janvier 2013.

Cette structure régionale a pour but de former et d'insérer, par la qualification, des personnes éloignées de l'emploi. A l'issue des parcours de qualification, les salariés formés ont plusieurs possibilités de trouver une sortie positive : soit en intégrant directement l'entreprise qui les a accueillis durant leur parcours en alternance, soit en intégrant le GLE pour un travail en temps partagé en CDI.

Aujourd'hui, le GEIQ Industrie de Poitou-Charentes est en phase de déploiement et souhaite favoriser l'activité de la structure permanente sur le territoire. Il permet de développer l'alternance, face à une pénurie de compétence, en s'appuyant sur les publics cibles en difficulté d'insertion et d'élargir ainsi la perspective de recrutement.

Une subvention à hauteur de 5 000 € permettra au GEIQ industrie d'amplifier son action d'insertion et d'accompagnement des personnes vers l'emploi. Elle permettra aussi de renforcer l'attractivité du bassin châtelleraudais, par le développement de compétences adaptées aux besoins du tissu industriel.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation****du 10 juin 2015****n° 3****page 2/3***Le budget prévisionnel 2015 de la structure s'établit ainsi:*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Charges Directes		Ressources	
Achats	72 160 €	Ventes	470 847 €
Services Extérieurs (loyers, assurances, entretien et réparations...)	12 702 €	Subventions d'exploitation:	
Autres services extérieurs (rémunération des intermédiaires, frais de déplacement, publicité,...)	26 320 €	Etat	20 580 €
Impôts et taxes	550 €	Conseil Régional	46 000 €
Charges de personnel	672 800 €	Conseil Départemental 86, 17 et 79	30 000 €
Charges financières	2 000 €	Communautés d'Agglomération de Châtelleraut	15 000 €
		Poitiers,	15 000 €
		Niort,	15 000 €
		Rochefort,	15 000 €
		La Rochelle	15 000 €
Dotations aux amortissements	3 600 €	Pôle Emploi	40 000 €
		Organismes sociaux (OPCAİM)	95 705 €
		Aides privées	20 400 €
		Autres produits de gestion courante	1 600 €
Sous-Total	790 132 €	Sous-Total	800 132 €
Charges Indirectes			
Autres	10 000 €		
Sous Total	10 000 €	Sous-Total	0 €
Total dépenses	800 132 €	Total Recettes	800 132 €

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I.4-1 des statuts de la CAPC relatif aux dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion par l'économie sociale d'intérêt communautaire,

VU les délibérations n°1 du conseil communautaire du 1er février 2001 et n°1 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant l'intérêt communautaire en matière d'insertion par l'économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de soutenir le GEIQ industrie au regard des résultats obtenus pendant l'année écoulée notamment grâce à l'accompagnement social et professionnel renforcé des salariés du GEIQ,

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 juin 2015

n° 3

page 3/3

CONSIDERANT l'importance pour la CAPC de favoriser le développement des activités économiques sur son territoire, et de soutenir l'émergence de ce type d'actions originales en faveur de l'emploi dans les entreprises,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € au GEIQ Industrie de Poitou-Charentes.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 90.10/6574/4300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/6/15

Publié au siège de la CAPC, le 15/6/15

n° 4044

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER